



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-VIENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°87-2017-024

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2017

Sommaire

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2017-04-07-001 - Arrêté modificatif à l'arrêté n° 87-2016-103 du 12-12-2016 modifié,
portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures du département de la
Haute-Vienne (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2017-04-07-001

Arrêté modificatif à l'arrêté n° 87-2016-103 du 12-12-2016
modifié, portant organisation de la préfecture et des
sous-préfectures du département de la Haute-Vienne

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

ARRÊTÉ MODIFICATIF
à l'arrêté n° 87-2016-103 du 12 décembre 2016 modifié
portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures
du département de la Haute-Vienne

Le préfet de la Haute-Vienne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2664 du 18 décembre 2009 portant organisation de la préfecture de la Haute-Vienne et fixant les services qui la composent ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 87-2016-103 du 12 décembre 2016 portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures du département de la Haute-Vienne, modifié par l'arrêté n° 87-2017-01-13-008 du 13 janvier 2017 ;

Vu la mise en œuvre du Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG) ;

Vu les avis du comité technique départemental en ses séances du 03 octobre 2016, du 29 novembre 2016 et du 16 mars 2017 ;

Considérant qu'à l'issue du comité technique du 29 novembre 2016, l'arrêté n° 87-2016-103 du 12 décembre 2016 portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures prévoyait l'entrée en vigueur du nouvel organigramme au 1^{er} janvier 2017 ; que la date d'entrée en vigueur de la nouvelle organisation ne pouvait intervenir à cette date au regard de la clôture des appels à candidatures ; que dès lors l'arrêté préfectoral n° 87-2017-01-13-008 du 13 janvier 2017 a reporté son entrée en vigueur à la nomination de l'ensemble des personnels sur leur poste ;

Considérant que la nomination des agents est désormais possible à l'issue de la procédure de mise à la vacance de l'ensemble des postes ; que dès lors la nouvelle organisation peut être mise en place pour permettre la prise des décisions individuelles d'affectation des agents sur leur poste ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne ;

ARRÊTE

Article 1 : la nouvelle organisation de la préfecture et des sous-préfectures entre en vigueur au 18 avril 2017.

Article 2 : La décision d'affectation des agents sur leur poste prend effet au 18 avril 2017.

Article 3 : l'arrêté n° 87-2017-01-13-008 du 13 janvier 2017 est abrogé.

Article 4 : le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Limoges, le 07 AVR. 2017

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line extending to the right.

Raphaël LE MÉHAUTÉ